

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 10 juin 2013

Convocation du : 3 juin 2013

**Objet : CULTURE
Vallée de la lumière.**

L'an deux mille treize, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Marc Rosenstiel

Etaient présents : M. Barthélémy, A. Chevalier, G. Jullien, M. Mescle, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Dargot, Guy Pitaval, Brigitte Soulat, Gérard Garcin, Fleur Regord, Patrick Aubin
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Jean-Marie Bermond remplacé par Magdeleine Sauvebois
Georges Lesbros a donné pouvoir à Michel Mescle

Le Président Michel Mescle propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du conseil et invite le Vice-Président Bruno Faure chargé de la culture à exposer aux conseillers communautaires l'évolution du projet d'aménagement « Vallée de la lumière » porté par les associations Quasar et Objectif Vallée de la Lumière.

Afin de mener à terme la réalisation d'un équipement de culture scientifique, touristique et de loisirs, Michel Mescle et Bruno Faure proposent d'engager la Communauté de Communes des Deux Buëch dans un partenariat avec les EPCI de la Vallée du Buëch dont le chef de file sera la Communauté de Communes du Haut Buëch.

Une convention formalise les modalités de fonctionnement du partenariat : création d'un comité technique en plus du comité de pilotage, durée, mise à disposition de chargé de mission, etc.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention de partenariat relative au projet « Vallée de la lumière » et autorise le Président à la signer.

votants : 14 + 1 pouvoir	pour : 15	abstention : 0	contre : 0
--------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20130610-De81_2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013
Publication : 17/06/2013

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

